

## SEANCE DU 14 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION : 02 Mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 08

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

NOMBRE DE VOTANTS : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DUBOIS Jacques, Maire.

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Delfolie Wattiez Jocelyne, Petit Christophe, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Lecoeuvre Francine.*

Absent excusé : *Defaut Pascal ayant donné procuration à Dubois Jacques, Laurent Marie Dominique ayant donné procuration à Gollunski Carole, Robert Francis ayant donné procuration à Druon Odile.*

Absents non excusés : *Dufernez Géry, Caron Marie-Christine, LEMAY Anne, Demonchy David.*

M. Sénéchal VALENTIN a été élu secrétaire

### **29 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 09 Avril 2024,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour dont 3 pouvoirs, approuve sans remarques le compte-rendu de la réunion du 09 Avril 2024.

M. Christophe Petit n'a pas participé au vote, étant absent à la réunion de conseil du 09 Avril 2024.

### **30 - MAÎTRISE D'ŒUVRE SANS REMISE DE PRESTATION, RELATIVE A LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE : ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Vu sa précédente délibération du 16 février 2024 (N° 2024/10) décidant de lancer un appel d'offre (marché à procédure adaptée) pour le recrutement d'un bureau d'études mandataire avec architecte pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le site du centre de gestion,

De 8 h à 10 h	DUBOIS Jacques	DEFAUT Pascal	DEROO Matthieu
De 10 h à 12 h	LECOEUVRE Francine	LENGLIN Jocelyne	PETIT Christophe
De 12 h à 14 h	LECOEUVRE Francine	DRUON Odile	DUBOIS Jacques
De 14 h à 16 h	CARON Marie-Christine	DRUON Odile	PETIT Christophe
De 16 h à 18 h	SÉNÉCHAL Valentin	GOLLUNSKI Carole	LAURENT Marie-Dominique

## 32 - ALSH JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
∞ DECIDE :

→ DATES : de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) pour l'été 2024 du lundi 08 juillet 2024 au 02 août 2024 pour les enfants de 3 à 11 ans et pour les adolescents de 11 à 14 ans. L'horaire d'accueil est de 9 H 30 à 17 H 30, du lundi au vendredi. Une garderie sera mise en place pour les tranches horaires 08 H à 9 H 30, 17 H 30 à 18 H.

→ TARIFS : d'appliquer aux familles les tarifs hebdomadaires suivants :

- Pour l'ALSH proprement dit (tranche horaire 9 H. 30 - 17 H. 30)
  - b) Enfants de 3 à 11 ans

- Pour l'ALSH proprement dit (tranche horaire 9 H. 30 - 17 H. 30)
- b) Adolescents de 11 à 14 ans

Catégories	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>	<u>1</u> <u>semaine</u>	<u>Totalité</u>
Revenus du foyer * <u>Inférieurs ou égaux à 15.000 €</u> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	44,00 €	156,00 €	42,00 €	148,00 €	40,00 €	140,00 €
Revenus du foyer * <u>Compris entre 15.001 € et 25.000 €</u> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	49,00 €	166,00 €	47,00 €	158,00 €	42,00 €	148,00 €
Revenus du foyer * <u>Supérieurs à 25.001 €</u> Enfant habitant Nivelle Enfant extérieur scolarisé à Nivelle Enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle	54,00 €	186,00 €	52,00 €	180,00 €	50,00 €	168,00 €
Extérieurs à la commune	111,00 €	310,00 €	106,00 €	300,00 €	100,00 €	280,00 €

Pour la garderie (tranches horaires 08 h - 9 h 30 et 17 h 30 - 18 h), le coût sera de :

Tranche horaire : 8 h - 9 h 30 : 1,50 €

Tranche horaire : 17 h 30 - 18 h : 1,50 €

caution ne sera pas rendu et sera encaissé. Avant cela, un règlement doit être rédigé et validé lors d'une prochaine réunion de conseil.

**Caveau au nouveau cimetière**

Un devis sera demandé pour la fourniture et pose de 2 caveaux de 4 places. La durée d'une concession est actuellement de 50 ans, il sera revu la durée ainsi que le tarif lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal en a pris note et n'a émis aucune observation.

Lu et approuvé  
Le Maire  
Jacques DUBOIS

